

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SIGNES ET BALISES POUR
UNE RENCONTRE ET UN ATELIER À LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DE LA
MANIFESTATION LA FABRIQUE DU LIVRE**

/AM

DMED N° 23.236

Entre les soussignés :

Raison sociale: Mairie de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontallac - 17205 ROYAN Cedex

SIRET : 211 703 061 000 13 / APE: 751 A

Représentée par M. Patrick MARENGO, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

d'une part

et

L'association Signes et balises

Siège social : 1 rue des Trois Cornets - 76730 GUEURES

Siret : 811 861 418 000 10

Représentée par Anne-Laure Brisac, sa présidente

d'autre part

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

L'association **Signes et balises** représente *Les Enivrantes*, un groupement d'éditrices indépendantes formées des maisons d'édition Le laboratoire existentiel, Le soupirail, Le ver à soie et Signes et balises. Il conçoit, prépare et réalise différentes formes d'actions culturelles et manifestations littéraires.

Les parties désignées ci-dessus décident, d'un commun accord, la mise en place des actions suivantes, dans le cadre de la manifestation « La fabrique du livre », à la Médiathèque de Royan :

- vendredi 7 avril 2023 à 18h30 : Des nouvelles des Enivrantes !, rencontre et lectures, en présence de 2 éditrices, une autrice et un animateur
- samedi 8 avril 2023 à 10 h: Atelier d'écriture, Le réel à l'épreuve de la fiction

MISE EN LIGNE LE 07-04-2023

Intervenant.e.s : Virginie Symaniec (Le ver à soie), Anne-Laure Brisac (Signes et balises), Juliette Keating (autrice), Patrick Frêche (animateur)

Article 1 - Mise en œuvre du partenariat et montage financier

Pour la mise en place de ce programme, la ville de Royan accordera la somme forfaitaire de 700€ (sept cent euros) à l'association Signes et balises.

L'association Signes et balises prendra en charge et assumera les dépenses représentées par :

- le contact et le suivi des relations avec les invités,
- l'organisation et le financement des déplacements, ainsi que les cachets des intervenants invités à ce programme,
- la fourniture de documentations et d'informations à la médiathèque et à la ville pour la préparation et la communication de ce programme.

Article 2 - Règlement

La ville de Royan s'engage à régler cette somme à l'association sur présentation d'une facture au terme de la réalisation de ce programme.

Article 3 - Annulation

En cas reconnu de force majeure, la présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit moyennant une indemnité de 50% du forfait demandé. La force majeure s'entend d'un évènement imprévisible, extérieur, et indépendant de la volonté des parties, empêchant ces dernières d'exécuter le présent contrat.

Fait à Royan, en quatre exemplaires, le 3 avril 2023.

La Présidente de l'association
Signes et balises,

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Laure BRISAC



Didier SIMONNET
Premier adjoint



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 07 avril 2023